



Restitution
de la concertation
locale



Projet éolien de **Ménil-la-Horgne**

COMMUNE DE MÉNIL-LA-HORGNE





**Merci
d'être venu**

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à vous remercier pour votre implication durant ces 2 ans de concertation intense autour de notre projet éolien !

Votre participation et le dialogue qui s'est instauré à travers l'assemblée citoyenne depuis mars 2021 ont fait du projet éolien de Ménil-la-Horgne un projet exemplaire dans son développement. Tout a commencé avec votre volonté partagée localement d'agir à la fois contre le dérèglement climatique mais aussi pour l'indépendance énergétique de la commune, puisque celle-ci se dotera directement d'une éolienne citoyenne.

Vos avis exprimés et votre connaissance locale ont transformé ce projet en un projet répondant aux spécificités du territoire. Au plus fort de la concertation, au premier semestre 2022, une cinquantaine d'habitants se sont concertés sur les implantations des éoliennes, leurs dimensions puis sur le choix de mesures locales utiles pour la commune mises en place autour du projet éolien.

Dans la seconde partie de l'année, les échanges avec l'administration nous ont permis d'affiner leurs critères indispensables à respecter pour une bonne instruction et pour maximiser les chances de réussite du projet éolien.

Au final, ce projet de huit éoliennes, dont une citoyenne, est le fruit de notre travail à tous. Nous vous le présentons ce jour. Nous sommes heureux et fiers de l'avoir co-construit avec vous.

L'équipe projet



Les chiffres clés de la concertation

4



**comités citoyens :
l'éolien, le participatif,
l'implantation,
les mesures**

53



**habitantes et habitants
présents pour co-construire
le projet éolien, soit
1/3 des habitants**

3



**implantations
proposées par
les habitants**

15



**mesures proposées
par les habitants**

5



**réunions avec
l'administration**

2



**bulletins
d'informations**

1



**classeur citoyen
en mairie**

**Une information
disponible et
transparente**



Les multiples acteurs concertés et informés

- Les habitants,
- Le conseil municipal
- Communes voisines et Communauté de Communes
- La préfecture et les services instructeurs
- Le conseil départemental
- Les grands élus
- L'ONF

Retour sur les différents évènements

1^{ère}

réunion d'information (en visio)



Date : Mars 2021

Objectif : S'informer sur l'éolien et le projet

Participants : 35

2^{ème}

réunion d'information



Date : juillet 2021

Objectif : Discuter du participatif dans le projet éolien

Participants : 30

1^{er}

atelier de concertation



Date : Mars 2022

Objectif : Définir le gabarit des éoliennes et les placer sur le territoire

Participants : 33

2^{ème}

atelier de concertation



Date : Mai 2022

Objectif : Réfléchir aux mesures à mettre en œuvre autour du projet éolien

Participants : 33

Les questions adressées

- Fonctionnement de l'éolien
- Dimension du projet éolien
- Déroulement de l'instruction
- Retombées locales
- Prise en compte de la biodiversité
- Intégration paysagère du projet
- Compatibilité de l'éolien en forêt
- Fonctionnement du mât de mesure
- Cadre des mesures
- Recyclage des éoliennes et démontage
- Provenance des matériaux
- Balisage nocturne



Les éléments retenus

Début 2022 et après réflexion et de nombreux échanges avec l'assemblée citoyenne, le conseil municipal a délibéré pour qu'une éolienne du projet soit communale. Ménil-la-Horgne sera donc productrice d'électricité verte citoyenne.



Les principales conclusions :

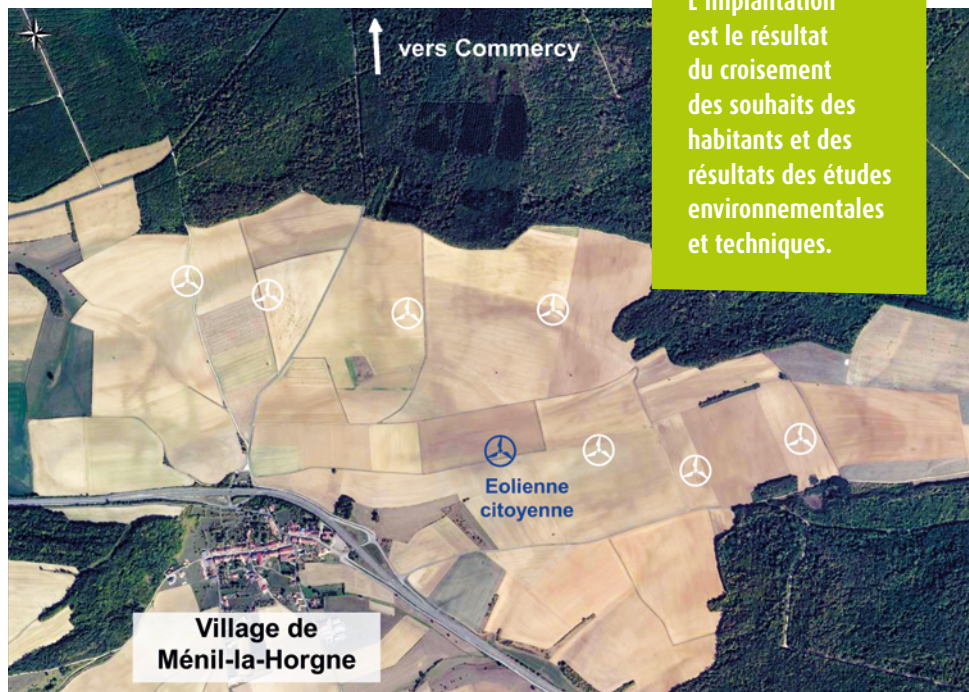
- 7 à 9 éoliennes
- une hauteur pouvant aller jusqu'à 210 mètres de haut pour optimiser la production d'électricité verte
- privilégier une implantation évitant le secteur entre la RD184 et la RN4
- envisager l'implantation de 1 à 2 éoliennes en forêt communale



Pistes retenues :

- Aménagement d'une place de village
- Enfouissement de réseaux électriques aériens
- Reboisements au sein de la commune
- Plantations de haies le long de chemins
- Mise en valeur d'un itinéraire de randonnée thématique

Un projet finalisé fruit de la concertation



L'implantation est le résultat du croisement des souhaits des habitants et des résultats des études environnementales et techniques.

Les éléments suivants issus de la concertation ont été intégrés au projet :

- 8 éoliennes
 - > d'une hauteur de 206 m bout de pale
 - > évitant le secteur entre la RD184 et la RN4
 - > à une distance d'éloignement aux habitations supérieure à celle prévue par la réglementation



L'éolien en forêt dans la Meuse :

Les études menées et les technologies existantes montrent que l'éolien en forêt serait possible. Cependant, la jurisprudence récente, le dialogue mené avec l'administration ces derniers mois et l'analyse des instructions en cours dans le département ont mis en évidence ce point d'attention : une autorisation préfectorale pour l'ensemble du projet serait difficile à obtenir avec une éolienne qui se situerait en forêt. Afin de donner toutes les chances de réussite à ce beau projet et dans les meilleurs délais, nous nous devons raisonnablement de respecter cette position des services de l'Etat dans le département.

Les retombées du parc éolien : des mesures co-décidées ensemble



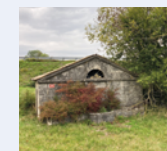
Mesures d'aménagement et de paysage



✓ Création d'une place de village

Cette mesure s'inscrit dans le projet communal visant à réhabiliter une parcelle et des constructions pour en faire une place du village. Elle vise à profiler le terrain et aménager un espace agréable et accueillant.

✓ Embellissement de la place du village



Afin d'embellir la place, le réseau électrique sera enfoui. La place sera dotée d'un éclairage photosensible, dans une démarche de sobriété énergétique. Une borne électrique pourra également être installée. La façade du lavoir le long de la RN4 pourra également y être déplacée pour la mettre en valeur.

✓ Chemin de randonnée thématique

Ce parcours balisé de 7 km permettra de promouvoir le tourisme durable. Petits et grands pourront découvrir la faune et la flore locales à travers des panneaux d'information les accompagnant tout au long du chemin.

✓ Fonds de plantation

Un fonds de plantation permettra aux riverains de Méné-la-Horgne et villages alentour ayant une vue sur le parc de bénéficier de plants pour leurs jardins.

Mesures de préservation de l'environnement



✓ Préservation des oiseaux

Pour garantir la préservation du Milan royal, un bridage agricole est prévu. Il s'agit de stopper les éoliennes lorsque les agriculteurs effectuent des travaux dans leurs champs pouvant attirer cette espèce.



✓ Plantations forestières et de haies

En collaboration avec l'ONF et la commune, wpd participera au reboisement forestier communal et à la recherche et développement dans le cadre du dépérissement de la forêt de Commercy. De nombreuses plantations pourront également être réalisées en dehors de la forêt.

Avril ➔ Réalisation du carnet de photomontage

Mai - Juin ➔ Rédaction du dossier de demande d'autorisation

Été ➔ Dépôt du dossier de demande d'autorisation

Le second semestre de l'année sera consacré au suivi de l'instruction. L'administration nous transmettra une demande de compléments en fin d'année à laquelle nous répondrons le plus qualitativement possible afin de pouvoir envisager une enquête publique en 2024.



Nos engagements après l'autorisation :

- ➔ Conserver l'esprit de concertation initié depuis 2021 ;
- ➔ Réunir de nouveaux groupes de travail pour adapter les mesures à la réalité du moment et les concrétiser.



wpd

Qui sommes-nous ?

► Producteur indépendant d'électricité 100% renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 2002, 34 parcs éoliens ont été développés ou sont en cours de construction en France. wpd compte sept agences réparties sur le territoire national : Lille, Limoges, Dijon, Nantes, Lyon, Cholet, Boulogne-Billancourt et emploie plus de 100 personnes en France.

Proximité

► Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

Fiabilité

► Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

À l'écoute

► Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire en s'appuyant sur l'assemblée citoyenne de la commune.

Pour plus d'information, contactez-nous !

wpd onshore France Agence de Dijon - 14 B rue du Chapeau Rouge - 21 000 Dijon



03 74 31 01 30



menil-la-horgne2@wpd.fr

www.wpd.fr